

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 novembre 2009

FIN DE VIE DANS LA DIGNITÉ - (n° 1960)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 22

présenté par

Mme Hoffman-Rispal, M. Dupré, Mme Bouillé, M. Bourguignon, Mme Lepetit,  
M. Dufau, Mme Biémouret, M. Jean-Louis Touraine, Mme Langlade et M. Dussopt

-----  
**ARTICLE 4**

À la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« ou moral ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La notion d'intérêt moral qu'un témoin peut ou non avoir au décès d'une personne paraît trop difficile à définir en pratique et pourrait créer des difficultés d'application du dispositif proposé. Aussi cet amendement procède-t-il à sa suppression.